


DEPARTEMENT DE LA CORREZE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EQUIPEMENT DE LA REGION DE
BEAULIEU**

**GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
EXERCICE 2016**

	Validation	Alimi DINI MOREIRA
	Rédaction	Lucie GOHIN

SOMMAIRE

I	PREAMBULE.....	4
II	CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE.....	4
II.1	PRESENTATION DU SYNDICAT	4
II.2	CONTRAT.....	5
II.3	PRESTATIONS DU DELEGATAIRE	7
II.4	LES STATIONS D'EPURATION	8
II.5	LES POSTES DE RELEVEMENT	8
II.6	LINEAIRE DU RESEAU.....	9
III	CARACTERISTIQUES DU SERVICE	10
III.1	NOMBRE D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES.....	10
III.2	CHARGES ENTRANTES.....	10
III.2.1	<i>Station de Beaulieu les Estresses</i>	<i>11</i>
III.2.2	<i>Station de Brivezac.....</i>	<i>11</i>
III.3	BOUES ET SOUS-PRODUITS.....	12
IV	QUALITE DU SERVICE.....	13
IV.1	RESEAU ET BRANCHEMENTS.....	13
IV.1.1	<i>Branchements neufs et contrôles de branchements.....</i>	<i>13</i>
IV.1.2	<i>Renouvellement.....</i>	<i>13</i>
IV.1.3	<i>Curage préventif et passage caméra.....</i>	<i>14</i>
IV.1.4	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>14</i>
IV.2	STATIONS D'EPURATION	14
IV.2.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i>	<i>14</i>
IV.2.2	<i>Autosurveillance</i>	<i>15</i>
IV.2.3	<i>Performances épuratoires</i>	<i>15</i>
IV.2.4	<i>Travaux réalisés sur les stations d'épurations.....</i>	<i>16</i>
IV.2.5	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>16</i>
IV.3	POSTES DE RELEVEMENT	16
IV.3.1	<i>Entretien et renouvellement du délégataire</i>	<i>16</i>
IV.3.2	<i>Travaux réalisés sur les postes de relèvement.....</i>	<i>17</i>
IV.3.3	<i>Propositions d'amélioration.....</i>	<i>17</i>

V	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	18
V.1	TAILLE DU SERVICE	18
V.2	ELEMENTS FINANCIERS.....	18
V.3	RESEAU.....	18
V.4	BOUES.....	19
V.5	CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT	19
V.6	GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	19
V.6.1	<i>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale</i>	19
V.6.2	<i>Taux moyen de renouvellement du réseau</i>	21
VI	TARIFICATION DU SERVICE	22
VI.1	FACTURE TYPE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M ³	22
VI.2	EVOLUTION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	23
VI.3	FACTURE GLOBALE.....	24
VII	COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....	25
VII.1	CARE ET EVOLUTION DES CHARGES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VIII	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	27
VIII.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES PAR LA COLLECTIVITE PENDANT LE DERNIER EXERCICE BUDGETAIRE.....	27
VIII.2	ETAT DE LA DETTE.....	27
VIII.3	AMORTISSEMENTS REALISES PAR LA COLLECTIVITE	27
VIII.4	SURTAXE SYNDICALE.....	27
VIII.5	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	27
VIII.6	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	28
VIII.7	DESCRIPTIFS ET MONTANT FINANCIERS DES OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE CONDUITES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 1115-1-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	28
VIII.8	MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE OU DES VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE :	28
	ANNEXES.....	29

I PREAMBULE

Le présent rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) a pour objet de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales et à son décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007.

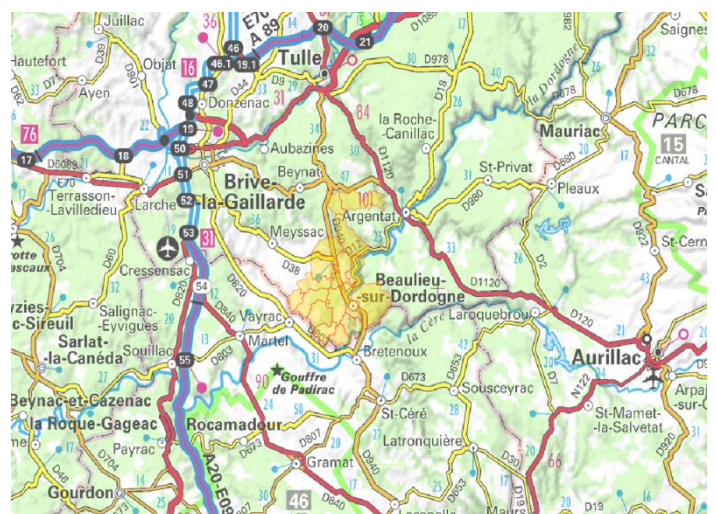
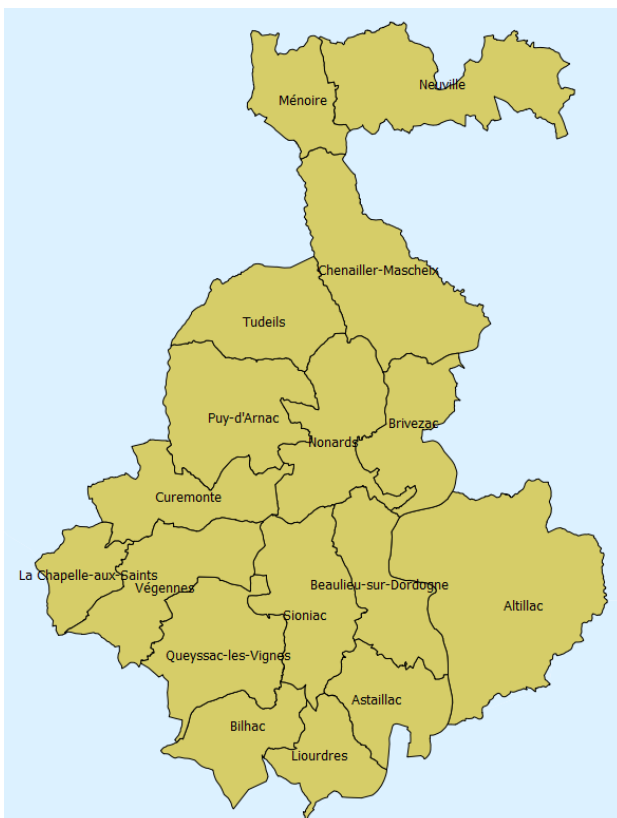
Pour rappel, le RPQS a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »). Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services, et par le décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

II CARACTERISATION GENERALE DU SERVICE

II.1 Présentation du syndicat

Le Syndicat Intercommunal d'Équipement de la Région de Beaulieu (SIERB) regroupe 17 communes du département de la Corrèze. Le syndicat regroupe une population de 5 482 habitants (d'après le recensement de 2013).



Les communes adhérentes au SIERB sont les suivantes :




Commune	Nombre d'habitants (INSEE 2014)
Altiliac	895
Astailiac	235
Beaulieu-sur-Dordogne	1 218
Bilhac	208
Brivezac	180
Chenailler-Mascheix	200
Curemonte	224
La Chapelle-aux-Saints	262
Liourdres	263
Menoire	107
Neuville	201
Nonards	476
Puy-d'Arnac	283
Queyssac-les-Vignes	221
Sioniac	252
Tudeils	254
Vegennes	175
Total	5 654

II.2 Contrat




Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la Société d'Aménagements Urbains et Rural (SAUR) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} mai 2009 pour une durée de 176 mois. Le contrat arrivera donc à échéance le 31 décembre 2023.

Le contrat a fait l'objet d'un premier avenant qui a pris effet le 24 avril 2010, permettant ainsi l'intégration de nouveaux postes de relèvement.

Un deuxième avenant a pris effet le 08 avril 2014 afin de :

-  modifier le bordereau de prix,
-  prendre en compte de nouveaux ouvrages,
-  modifier le règlement de service.

Le délégataire assure pour le compte du syndicat les prestations suivantes :

-  Collecte des eaux usées,
-  Traitement des eaux usées,
-  Gestion de la clientèle.

Les différents engagements contractuels avec les délais d'exécution correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

Article	Engagements contractuels	Échéance
5.1	Équipement en télégestion du PR du stade, du PR camping des îles, du PR camping municipal, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Aitillac), du PR de la piscine, du STEP de Bilhac	fin 2010
5.1	Équipement de barres anti-chutes du PR du Pont, du PR du stade, du PR camping des îles, du PR de la Chapelle, du PR du VVF, du PR du Bra (Aitillac)	fin 2010
5.1	Installation d'un débitmètre sur le by pass STEP Beaulieu	fin 2010
	Installation d'un débitmètre sur chaque refoulement du PR de la STEP de Beaulieu	
	Installation de 2 préleveurs réfrigérés à la STEP Beaulieu	
	Installation de sondes ultrasons sur tous les PR du SIERB	
5.1	Aménagement paysager à la STEP du Battut (graviers calcaires sur le chemin d'accès et implantation de 3 arbres sur la parcelle)	fin 2010
5.6	Envoi aux usagers des nouvelles modalités de gestion du service ainsi que le règlement du service	dès le démarrage du contrat à la demande de la Collectivité
12	Rapport annuel détaillé des contrôles de branchement réalisés	Chaque année
25	Bilan des renouvellements réalisés et des renouvellements prévus pour l'année suivante	Chaque année
34	Fourniture des tarifs révisés avec le détail du calcul de la formule de variation et le calcul du coefficient applicable au bordereau des prix	1 mois avant chaque période de facturation (décembre)
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégitaire est comprise entre le 1er octobre et le 31 décembre)	10 mars
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégitaire est comprise entre le 1er janvier et le 31 mars)	10 juin
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégitaire est comprise entre le 1er avril et le 30 juin)	10 septembre
44	Reversement de la TVA (attestations dont la date de réception par le Délégitaire est comprise entre le 1er juillet et le 30 septembre)	10 décembre
62	Présentation du programme annuel du curage préventif	En début d'année
62	Curage de 10% du réseau gravitaire par an soit environ 2000 ml	Fin de l'année





Article	Engagements contractuels	Échéance
62	Présentation du programme annuel des ITV validé par le SIERB	En début d'année
62	Inspection télévisuelle de 3% du linéaire gravitaire par an soit environ 618 ml	Fin de l'année
64	Etablissement et présentation d'un programme préventif de nettoyage des PR (un passage par an minimum par poste)	En début d'année
79	Tableau récapitulatif des DICT réalisées dans l'année écoulée	Dans le bilan annuel
80	Rapport annuel du délégataire	31 mai de l'année

Fin 2016, la SAUR n'a pas tenu ses engagements en terme de curage puisque seulement 1 288 ml ont été curés alors que le contrat dispose qu'un minimum de 2 000 ml de réseau gravitaire soit curé chaque année.

De même, le linéaire de réseau inspecté par caméra en 2016 est de 730 ml, soit 2,7 % du linéaire, pour un engagement contractuel de 3 % par an.

II.3 Prestations du délégataire

Les prestations à la charge du délégataire sont les suivantes :

-  Gestion du service : fonctionnement, surveillance et entretien des installations, application du règlement de service, astreinte ;
-  Gestion des abonnés : accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations ;
-  Entretien et maintenance des ouvrages :
 - génie civil et bâtiments ;
 - équipements électromécaniques, alimentation en énergie électrique, accessoires électriques ;
 - systèmes de télégestion, de télésurveillance, de mesure et informatique, accessoires électroniques ;
 - canalisations et ouvrages accessoires ;
 - branchements et compteurs ;
 - espaces verts.
-  Renouvellement :
 - compteurs abonnés ;
 - installations de télégestion et logiciels associés ;
 - appareils, équipements et accessoires électromécaniques, électriques, hydrauliques ;
 - espaces verts ;
 - branchements jusqu'au compteur.

II.4 Les stations d'épuration

Les stations d'épuration appartenant au SIERB et concernées par l'affermage sont les suivants :

- 4 stations à lits plantés de roseaux (STEP de Bilhac, de Puy d'Arnac, de Brivezac et de Beaulieu Battut & Périguet,)
- 1 station à boues activées à aération prolongée (STEP de Beaulieu les Estresses),
- 1 station à fosse-infiltration (STEP de Vegennes).

Les caractéristiques techniques principales de ces sites sont récapitulées dans l'annexe 1.

II.5 Les postes de relèvement

Le SIERB possède 13 postes de relèvement tous équipés d'une télésurveillance.

Deux nouveaux postes de relèvement ont été mis en service en 2014 au lit dit Le stade et Malpas pour raccorder les effluents d'Altiliac vers la nouvelle STEP des Estresses.

Dénomination du poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m ³ /h)
PR d'Altiliac Le Stade	Altiliac	2014	-
PR d'Altiliac Malpas	Altiliac	2014	-
PR d'Altiliac Bra	Altiliac	2002	18
PR d'Altiliac VVF	Altiliac	1 970	18
PR de Beaulieu Avenue Lobbe	Beaulieu-sur- Dordogne	2009	8
PR de Beaulieu Camping des îles	Beaulieu-sur- Dordogne	1 997	18
PR de Beaulieu Camping municipal	Beaulieu-sur- Dordogne	1970	5
PR de Beaulieu la Chapelle	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	50
PR de Beaulieu le Pont	Beaulieu-sur- Dordogne	2000	70
PR de Beaulieu Piscine bourg	Beaulieu-sur- Dordogne	2 000	18
PR de Beaulieu rue de la chapelle le Plongeur	Beaulieu-sur- Dordogne	2007	-

Dénomination du poste de relèvement	Commune	Année de construction	Capacité nominale (m ³ /h)
PR de Beaulieu Stade	Beaulieu-sur- Dordogne	1 997	18
PR de Brizevac le Peyriget	Brizevac	2007	-

II.6 Linéaire du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ev. 15-16
Linéaire de réseau total (ml)	23 317	23 524	23 904	23 651	25 908	26 585	+2,6 %
Dont en gravitaire (ml)	20 589	20 752	21 132	20 639	20 870	21 315	+2,1 %
Dont en refoulement (ml)	2 727	2 772	2 772	3 012	5 038	5 270	+4,6 %

Le linéaire de réseau a augmenté de 2,6 % entre 2015 et 2016.

Le réseau a subi plusieurs extensions pour un total de 200 ml :

- 85 ml à Vegennes (raccordement de l'ancienne école) ;
- 115 ml à Brizevac (lotissement du Cheyroux).

Ces extensions n'expliquent pas la totalité de l'écart observé, qui, selon l'exploitant, est lié à des mises à jour de plans.

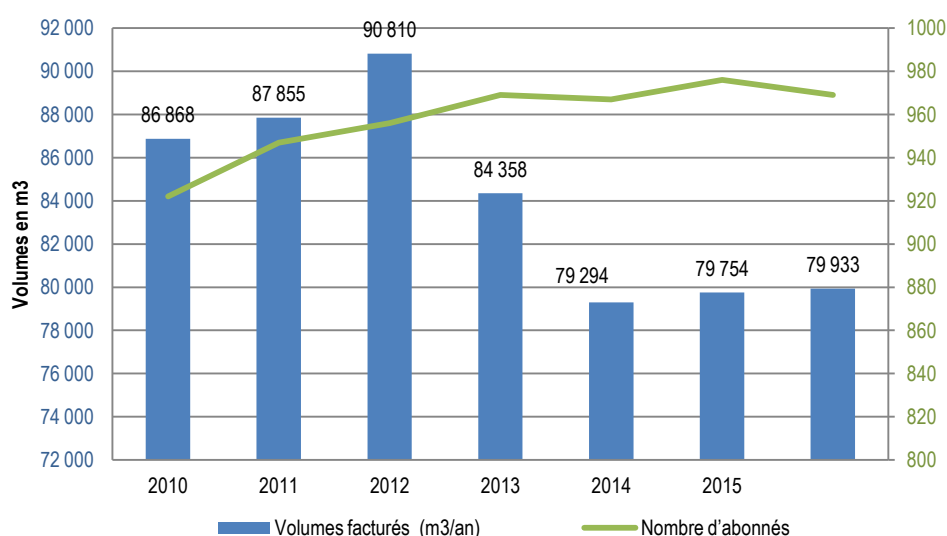
III CARACTERISTIQUES DU SERVICE

III.1 Nombre d'abonnés et volumes facturés

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Ev 15-16
Volumes facturés (m³/an)	86 868	87 855	90 810	84 358	79 294	79 754	79 933	+0,2 %
Nombre d'abonnés	922	947	956	969	967	976	969	- 0,7 %
m³ / abonné / an	94,2	92,8	95,0	87,1	82,0	81,7	82,5	-

On observe une hausse légère du nombre d'abonnés conjointement à une baisse du nombre d'usagers. Il en résulte un volume assujéti moyen globalement constant.

Cependant, la tendance est toutefois globalement à la hausse en ce qui concerne le nombre d'usager (+0,8 % par an en moyenne) et à la baisse concernant le volume assujéti (-1,3 % par an en moyenne) :



Remarque : Il n'existe pas de convention de déversement ou d'arrêtés d'autorisation de déversement sur le réseau.

III.2 Charges entrantes

Une station d'épuration est dimensionnée en fonction d'une charge polluante entrante, qui s'exprime en kg de DBO₅ par jour et une charge hydraulique entrante qui s'exprime en m³/j. Son bon fonctionnement est donc conditionné par ces deux charges.

On peut également exprimer les charges entrantes en fonction de la capacité nominale de la station, c'est-à-dire de la charge maximale que la station peut accepter tout en assurant un rejet conforme au milieu naturel.

Si la station reçoit plus de 100% de sa capacité nominale, elle devra by-passer une partie des effluents ou ne pourra pas respecter les exigences en termes de rejet.

A l'inverse, si une station reçoit beaucoup moins d'effluent par rapport à la charge qu'elle est censée recevoir, cela risque de réduire les capacités épuratoires de ladite station, particulièrement s'il y a une filière biologique.

III.2.1 Station de Beaulieu les Estresses

Charges entrantes (en kg/an)	2015	2016	Ev 15-16
DCO	67 253	53 994	-19,7%
DBO	25 949	25 881	-0,3%
MES	32 310	28 923	-10,5%
Azote Kjeldhal	6 610	7 773	17,6%
Phosphore total	669	892	33,3%

On observe une baisse de la pollution organique et une hausse de la pollution azotée entre 2015 et 2016.

La charge moyenne de la station est globalement inférieure à sa capacité nominale :

Charge (en % de la capacité nominale)	2015	2016
Charge hydraulique	45,1 %	53,6 %
Charge polluante	27,0 %	27,0 %

La station est donc correctement dimensionnée au regard des charges hydraulique et polluante moyennes qu'elle reçoit.

III.2.2 Station de Brivezac

La station n'a pas fait l'objet de bilans 24h en 2016, conformément à la réglementation. Les charges entrantes n'ont ainsi pas été mesurées.





Pour mémoire, en 2015, les charges étaient les suivantes :

Charges entrantes (en kg/an)	2013	2015	Evolution	Capacité nominale (en kg/j)
DCO	904	341	37,7%	24
DBO	263	90	34,2%	12
MES	313	185	59,1%	-

La station présentait des taux de charge très faibles par rapport à ses capacités nominales (ensemble des paramètres inférieurs à 10%). Les rendements épuratoires restent toutefois très élevés et assurent la conformité de l'effluent en sortie de station vis-à-vis de la réglementation.

III.3 Boues et sous-produits

Au cours de l'exercice 2016 :

-  10,7 tonnes de matières sèches (tMS) de boues ont été produites par la station de Beaulieu les Estresses et 14,0 tonnes ont été évacuées sur la plateforme de compostage de Terralys,
-  1,3 tonne de refus de dégrillage ont été produites par l'ensemble des stations et évacués à la station de Brive Gourguenègre,
-  7 m³ de sables ont été évacués à la station de Brive Gourguenègre,
-  39,7 m³ de graisse ont été évacués et incinérés.

2 analyses de boues ont été réalisées conformément à l'arrêté du 8 janvier 1998 et se sont toutes révélées conformes.

IV QUALITE DU SERVICE

Ces éléments ne font pas partie des prescriptions obligatoires du décret n°2007-675 du 2 mai 2007, mais nous paraissent indispensables pour une appréhension complète du service.

IV.1 Réseau et branchements

IV.1.1 Branchements neufs et contrôles de branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Nouveaux branchements	9	2	2	1	0
Contrôle de branchements	70*	-	-	5	7

*Les contrôles de branchements effectués en 2012 sont tous situés à Beaulieu-sur-Dordogne (quartier de la Mairie, début rue Delattre de Tassigny, avenue Lobbé, boulevard Rodolphe de Turenne)

Aucun branchement n'a été réalisé en 2016.

Par ailleurs, le délégataire a procédé à 5 enquêtes de conformité de branchements en 2015. En revanche, il n'a pas précisé les résultats de ces enquêtes. Le détail des enquêtes de branchements est précisé dans le tableau ci-contre.

IV.1.2 Renouvellement

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseau renouvelé (ml)	0	0	0	0	0	
Linéaire cumulé sur 5 ans du réseau renouvelé (ml)	-	-	-	0	0	0
Linéaire total du réseau de collecte (ml)	23 317	23 524	23 904	23 651	25 908	26 585
Taux moyen de renouvellement	-	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Les performances d'un réseau sont en lien avec les travaux de renouvellement qui y sont engagés. Aucun travaux de renouvellement du réseau d'assainissement n'ont été entrepris depuis les 5 dernières années. L'indice P252.2 qui est le taux moyen de renouvellement du réseau est donc nul.

IV.1.3 Curage préventif et passage caméra

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de réseaux en curage préventif (en ml)	1 500	520	1 780	1 250	480	1 288
En % du linéaire	7,3%	2,5%	8,4%	6,1%	2,3%	6,0%



L'article 62 du contrat dispose que 10 % du linéaire gravitaire du réseau doit être curé en moyenne chaque année. Avec un taux moyen de curage du réseau de 5,4 % depuis 2011, cet engagement n'est pas respecté.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire total inspecté	650	70	-	140	120	730
En % du linéaire	2,8%	0,3%	0,0%	0,6%	0,5%	2,7%

L'article 62 du contrat dispose que 3 % du linéaire du réseau doit être inspecté en moyenne chaque année. Avec un taux moyen d'inspection de 1,1 % depuis 2011, cet engagement n'est pas respecté.

IV.1.4 Propositions d'amélioration

Le fermier préconise le renouvellement :

-  de 70 ml de canalisation de diamètre 150 à Ecomarché à Altillac ;
-  et de 100 ml de canalisation de diamètre 150 au stade à Altillac.

De même, il propose de créer un regard à l'intersection des réseaux rue mirabelle à Beaulieu.

SAUR préconise par ailleurs la pose d'un débitmètre au niveau du stade à Altillac et sur refoulement du PR du Pont à Beaulieu.

IV.2 Stations d'épuration

IV.2.1 Entretien et renouvellement du délégataire

Les équipements électriques et de levage font l'objet de contrôles, conformément à la réglementation.

Le délégataire n'a pas réalisé de renouvellement sur des équipements appartenant aux stations d'épuration en 2014 comme en 2015.

IV.2.2 Autosurveillance

L'arrêté du 21 juillet 2015 fixe le cadre réglementaire en matière d'autosurveillance des stations de traitements des eaux usées. Il précise notamment la fréquence des bilans 24h à effectuer en fonction de la capacité nominale de traitement de la station (en kg/j de DBO5).

Voici le tableau des fréquences des bilans 24h figurant dans l'annexe 2 de l'arrêté.

Capacité nominale de traitement	≤12	12<C≤30	30<C≤60	60<C≤120	120<C≤600
Nombre de bilans 24h	-	1 tous les 2 ans	1 par an	2 par an	12 par an

Dans le cas du SIERB, seules les stations de Beaulieu-les-Estresses et de Brivezac doivent faire l'objet de bilans 24h.

Désignation de la station	Charge nominale (en kg DBO5/j)	Fréquence minimale des bilans 24h
STEP de Bilhac	4,2	-
STEP de Brivezac	12	Tous les 2 ans
STEP de Puy d'Arnac	3	-
STEP de Vegennes	3,6	-
STEP de Beaulieu les Estresses	263	12 par an
STEP de Beaulieu Battut & Périguet	9,72	-

IV.2.3 Performances épuratoires

Dans le cadre du contrôle réglementaire, le délégataire a réalisé en 2015 des analyses sur le rejet des stations d'épuration de Beaulieu les Estresses et de Brivezac. L'ensemble de ces analyses sont conformes à la réglementation.

		Nombre de bilans	Bilans conformes	Taux de conformité	Rendement épuratoire
STEP de Beaulieu les Estresses (nouvelle)	MES	12	12	100%	94,8 %
	DCO	12	12	100%	91,3 %
	DBO5	12	12	100%	96,6 %

MES : Matières En Suspension

DCO : Demande Chimique en Oxygène

DBO5 : Demande biologique en Oxygène pendant 5 jours

Les performances épuratoires calculées à partir des bilans 24h sont très bonnes.

IV.2.4 Travaux réalisés sur les stations d'épurations

Les travaux suivants ont été réalisés par le délégataire :

- Mise en place d'une gestion temps de pluie par automate sur le poste de relevage d'entrée
- Changement du pied d'assise sur la pompe 2 du puits à flottants
- Modification du point de prélèvement pour le préleveur canal de sortie
- Renouvellement du débitmètre sur la recirculation des boues
- Redimensionnement du câble d'alimentation électrique de la centrifugeuse par SAUR pour permettre le fonctionnement à plein potentiel de cet équipement

IV.2.5 Propositions d'amélioration

Le délégataire préconise la réalisation de certains travaux :

Sur la STEP des Estresses :

- Mise en place d'un extracteur d'air dans le local centrifugeuse pour la sécurité des collaborateurs
- Installation d'une aspersion sur le clifford du clarificateur pour casser les mousses
- Mise en place d'une brosse sur le pont racleur du décanteur .
- Mise en place de rallonge sur les graisseurs du dégrilleur afin d'effectuer le graissage en mouvement et en toute sécurité

Sur la STEP du Battut et de Vegennes :

- Mise en place d'un compteur de bachées

Sur la STEP de Billac :

- Mise en place d'un piezomètre sur la zone d'épandage afin de valider son bon fonctionnement

IV.3 Postes de relèvement

IV.3.1 Entretien et renouvellement du délégataire

Les équipements électriques sur l'ensemble des sites éligibles ont fait l'objet d'un contrôle annuel par un organisme agréé, conformément à la réglementation en vigueur.

En 2015, aucun équipement n'a été renouvelé aucune opération de renouvellement n'était prévue au programme.



Un bilan des renouvellements programmés depuis le début du contrat est dressé dans le tableau ci-contre.

IV.3.2 Travaux réalisés sur les postes de relèvement

Les postes de relèvement n'ont pas fait l'objet de travaux en 2016.

IV.3.3 Propositions d'amélioration

Le délégataire préconise les actions suivantes :

-  Sur le PR du Pont : Modification du trop-plein afin d'éviter la montée en charge du réseau en amont
-  Renouveler entièrement le PR de la Chapelle.

V INDICATEURS DE PERFORMANCE

V.1 Taille du service

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	-	-	2 627	-	-	2 910
Nombre d'abonnements	947	956	969	967	976	969

V.2 Éléments financiers

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D204.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ au 01/01	2,8 €	3,3 €	3,5 €	3,6 €	4,4 €	4,4 €
P207.0 Montants des abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	0,0000	0,0003	0,0025	0	0	0

Cet indicateur, exprimé en euro par m³, représente le montant des abandons de créances voté par l'assemblée délibérante du syndicat au cours de l'année ou réalisé par le délégataire, ainsi que les versements effectués par le syndicat au profit d'un fond créé en application de l'article L. 261-4 du code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement par exemple), ramené au volume facturé sur l'année.

Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix du service.

V.3 Réseau

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	0	0	0	0
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	-	-	-	1 135
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	-	-	-	-	-	-

L'indicateur P201.1 permet d'évaluer le rapport entre le nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service.

V.4 Boues

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	7,00	8,40	7,32	41,00	21,26	14,04
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%	100%

L'indicateur P206.3 mesure le taux de boues évacuées selon une filière conforme à la réglementation. Un taux de conformité de 100 % implique la conformité totale du transport des boues et de leur filière de traitement.

V.5 Conformité de l'assainissement

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	-	-	-	-
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	-	-	-	-
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	-	-	-	-	-	-

Les informations concernant ces trois indicateurs sont communiquées par la Police de l'Eau dans son rapport relatif à la conformité.

V.6 Gestion patrimoniale du réseau

V.6.1 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
P202.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	60/100	60/100	85/120	85/120	85/120	85/120

Cet indicateur permet de suivre le niveau de connaissance du patrimoine enterré et évolution de la politique de gestion patrimoniale du réseau. Ses modalités de calcul ont changé à compter de 2013 et sa valeur est désormais comprise entre 0 et 120.

Le détail de la note est le suivant :

Paramètre	Barème	Note
A – Plan du réseau de collecte : 15 points maximum		
Existence d'un plan du réseau de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B – Inventaire des réseaux : 30 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A = 15 points)		
Existence d'un inventaire des réseaux comportant des informations sur le linéaire, la catégorie de l'ouvrage, et la précision de l'information cartographique, et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées. ET La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10	10
Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%.	+1 à +5	5
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux		
L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseignée. Lorsque les informations sur les dates ou les périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué à chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %.	10	10
Le 5 ^e point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+1 à +5	5
C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points maximum (points supplémentaires attribués seulement si A + B = 40 points minimum)		
Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée	10	0
Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	+1 à +5	0
Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	10	10

Paramètre	Barème	Note
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10	10
Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)	10	0
L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	10	10
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite	10	0
Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	10	10

L'indicateur pourrait être amélioré par plusieurs biais :

- L'amélioration de la connaissance de l'altimétrie du réseau,
- La localisation des branchements,
- La formalisation de la politique d'inspection du réseau et des travaux afférents.

V.6.2 Taux moyen de renouvellement du réseau

Indicateurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	-	-	-	0,0 %	0,0 %	0,0 %

Cet indicateur complète l'information sur la gestion du patrimoine et permet de suivre l'évolution du plan de renouvellement.

Il est également à relier à l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale (P103.2), pour appréhender de manière plus transversale le bilan de la gestion patrimoniale du réseau.

L'indicateur est calculé ainsi :

$$\frac{\text{Longueur cumulée du linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelé au cours des années } N - 4}{5 \times \text{linéaire de réseau au 31 décembre de l'année } N}$$

VITARIFICATION DU SERVICE




VI.1 Facture type pour une consommation de 120 m³

Les tarifs appliqués pour la collecte et le traitement des eaux usées concernent trois acteurs : le délégataire, la collectivité et l'agence de l'eau.

Montants	01/01/2012	01/01/2013	01/01/2014	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	Ev. 16-17
Part syndicale							
Part fixe (€/an)	25,00	26,00	26,26	27,05	27,05	27,05	0,0%
Part variable (€/m ³)	1,8653	2,0518	2,0928	2,154	2,154	2,154	0,0%
Total part syndicale	248,84	272,22	277,40	285,53	285,53	285,53	0,0%
Part délégataire							
Part fixe (€/an)	33,99	34,81	35,21	61,83	61,8	61,92	+ 0,2%
Part variable (€/m ³)	0,4674	0,4788	0,482	0,8558	0,8554	0,871	+ 1,8%
Total part délégataire	90,08	92,27	93,05	164,53	164,45	166,44	+ 1,2%
Redevances Agence de l'Eau							
Modernisation du réseau de collecte (€/HT/m ³)	0,22	0,225	0,23	0,235	0,24	0,245	+ 2,1%
Total Agence de l'Eau	26,40	27,00	27,60	28,20	28,80	29,40	+ 2,1%
Total HT	365,31	391,48	398,05	478,26	478,78	481,37	+ 0,5%
TVA	25,57	27,40	39,80	47,83	47,88	48,14	+ 0,5%
Total TTC	390,89	418,89	437,85	526,08	526,66	529,51	+ 0,5%
Soit le m³	3,257	3,491	3,649	4,384	4,389	4,4126	+ 0,5%

La part revenant au délégataire est fixée dans le contrat. Elle évolue selon une formule de révision fixée dans le contrat d'affermage, qui s'appuie sur la valeur de divers indices réglementaires. Elle correspond à sa rémunération pour l'exploitation. La hausse observée entre 2014 et 2015 est due à l'avenant n°2 au contrat qui est entré en vigueur le 08 avril 2014.

Pour rappel, cet avenant a pour objet de :

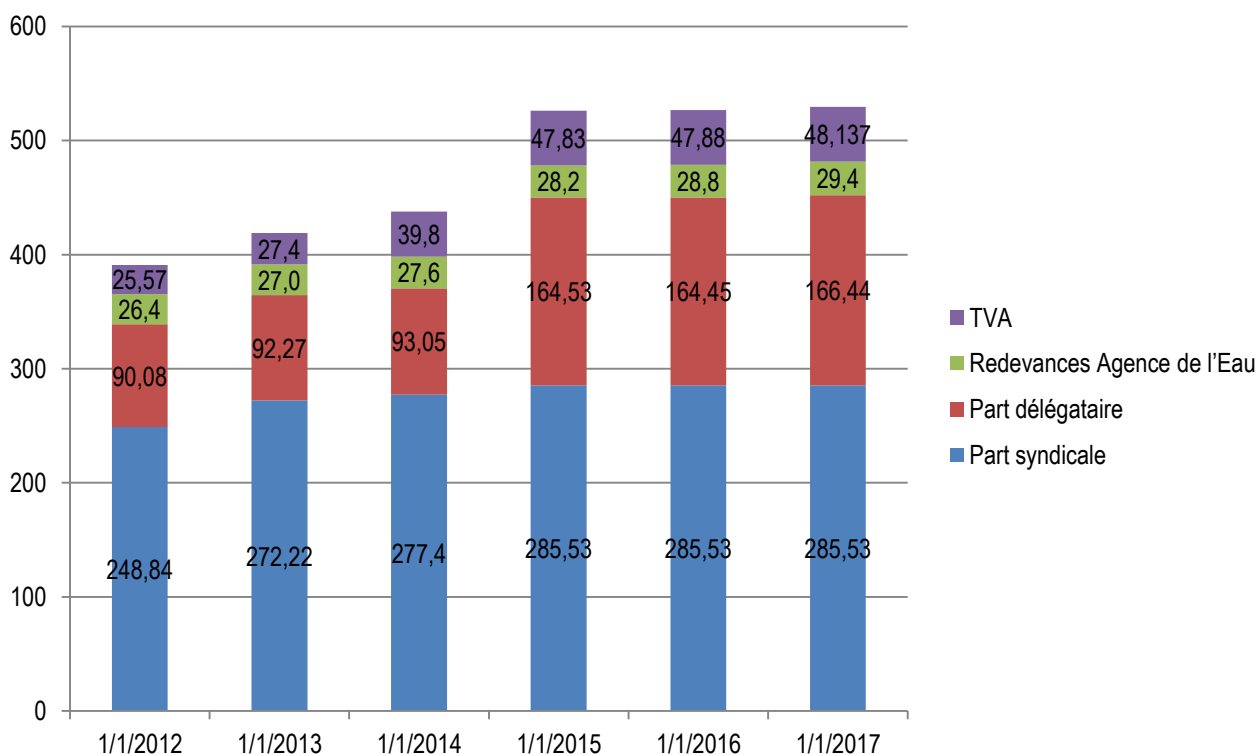
-  modifier le bordereau de prix,
-  prendre en compte de nouveaux ouvrages,
-  modifier le règlement de service.

La part de la collectivité évolue selon les délibérations du comité syndical. Elle est destinée à financer les investissements pour l'amélioration du patrimoine du service. Elle n'a pas évolué entre 2015 et 2016.

La part revenant à l'agence de l'eau évolue selon les délibérations de son conseil d'administration pour ce qui est des montants de référence.

VI.2 Evolution du prix de l'assainissement

Le montant de la facture globale a évolué ainsi :



La réglementation impose que le montant de la part fixe totale (part fixe collectivité + part fixe délégataire) ne dépasse pas 40 % de la facture totale hors taxes et redevances. Ici le montant de la part fixe représente 19,7 % de la facture totale hors taxes et redevances. Cette disposition est donc respectée.

VI.3 Facture globale

Les prix affichés sont les prix au 1er janvier de l'année.

Montants	01/01/2015	01/01/2016	01/01/2017	Ev. 16-17
Eau potable				
Part syndicale				
Part fixe (€/an)	30	50,38	52,88	
Part variable (€/m ³)	1,0362	1,3197	1,3397	
Total part syndicale	154,34	208,74	213,64	+ 2,30%
Part délégataire				
Part fixe (€/an)	77,78	59	57,04	
Part variable (€/m ³)	0,99	0,75	0,737	
Total part délégataire	196,58	149	145,48	- 2,40%
Redevances Agence de l'Eau				
Préservation des ressources en eau (€/m ³)	0,0572	0,0572	0,0468	
Lutte contre la pollution (€/m ³)	0,31	0,315	0,32	
Total Agence de l'Eau	43,46	44,66	44,02	- 4,00%
Total HT	394,99	402,41	403,14	+ 0,20%
TVA	21,72	22,13	22,17	+ 0,20%
Total TTC	416,71	424,54	425,31	+ 0,20%
Assainissement collectif				
Part syndicale				
Part fixe (€/an)	27,05	27,05	27,05	
Part variable (€/m ³)	2,154	2,154	2,154	
Total part syndicale	285,53	285,53	285,53	0,0 %
Part délégataire				
Part fixe (€/an)	61,83	61,80	61,92	
Part variable (€/m ³)	0,8558	0,8554	0,871	
Total part délégataire	164,53	164,45	166,44	+ 1,20%
Redevances Agence de l'Eau				
Modernisation du réseau de collecte (€/HT/m ³)	0,235	0,24	0,245	+ 2,10%
Total Agence de l'Eau	28,2	28,8	29,4	+ 2,10%
Total HT	478,26	478,78	481,37	+ 0,50%
TVA	47,83	47,88	48,14	+ 0,50%
Total TTC	526,08	526,66	529,51	+ 0,50%
Facture globale	873,25	881,19	884,51	+ 0,4%
Total global HT	873,25	881,19	884,51	+ 0,4%
TVA	69,55	70,01	70,31	+ 0,4%
Total global TTC	942,79	951,2	954,82	+ 0,4%
Soit le m³	7,857	7,927	7,957	+ 0,4%

VII COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le tableau ci-dessous présente le compte annuel de résultat d'exploitation des exercices 2014 et 2015 afin de pouvoir comparer les évolutions des produits et des charges au fur et à mesure des années.

Libellé (en milliers d'euros)	2013	CEP Avt 2	2014	2015	2016	Var 15-16
Produits	73,1	159,4	121,3	124,4	132,1	6,2 %
Exploitation du service	72,9	159,4	118,0	124,4	132,1	6,2%
Travaux attribués à titre exclusif	0,1	-	3,2	-	-	-
Produits accessoires	0,1	-	0,1	-	-	-
Charges	117,5	198,7	156,7	135,9	142,0	4,5%
Personnel	33,0	59,3	36,3	31,4	32,9	4,9%
Energie électrique	15,4	20,2	24,2	23,6	21,0	-10,9%
Produits de traitement	-	3,0	1,5	0,7	1,3	85,7%
Analyses	2,8	2,9	3,7	3,1	1,6	-48,4%
Sous-traitance, matière et fournitures	21,4	45,2	29,3	22,2	19,2	-13,4%
Impôts locaux, taxes et redevances	1,0	2,0	1,4	1,8	1,6	-11,1%
Autres dépenses d'exploitation						
<i>Télécommunication, poste et gestion</i>	1,0	2,1	1,4	1,3	1,3	0,0%
<i>Engins et véhicules</i>	7,3	11,8	7,4	5,2	6,8	30,8%
<i>Informatique</i>	2,8	2,6	2,2	2,3	2,5	8,7%
<i>Assurance</i>	0,6	0,8	0,4	0,4	0,4	0,0%
<i>Locaux</i>	1,3	3,0	6,4	0,6	1,7	183,3%
<i>Autres</i>	0,8	1,8	0,5	0,6	0,8	33,3%
Contribution des services centraux et recherche	3,7	11,8	7,6	10,7	11,7	9,3%
Charges relatives au renouvellement :						
<i>Pour garantie de continuité de service</i>	18,0	15,3	16,7	14,9	21,1	41,6%
<i>Programme contractuel</i>		7,8	7,6	7,8	7,8	0,0%
Charges relatives aux investissements : annuités emprunt	7,0	7,2	7,0	7,0	7,0	0,0%
Charges relatives aux investissements du domaine privé	0,8	1,7	0,7	0,8	0,7	-12,5%
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux	0,6	0,2	2,6	1,6	2,6	62,5%
RESULTAT AVANT IMPOT	-44,4	-37,3	-35,5	-11,5	-10,0	-12,9%

Ces données soulèvent plusieurs remarques :

- Renouvellement :

Les informations fournies par le délégataire n'indiquent pas d'opérations de renouvellement au titre de la garantie de renouvellement. Ce qui n'est pas cohérent avec le montant indiqué dans le CARE.

Par ailleurs, on note qu'en ce qui concerne le renouvellement programmé, c'est le montant de la dotation qui apparaît et non celui des dépenses réalisées (qui sont en l'occurrence nulles). Cela nuit à la fidélité du compte rendu financier par rapport aux charges réelles du service.

- Services centraux

On observe une certaine variabilité de ce poste de charges entre 2014 et 2016. Dans le Compte d'exploitation prévisionnel (CEP) annexé à l'avenant n° 2, ce poste représente 7 % des recettes d'exploitation, contre 9 % en 2016.

- Créances irrécouvrables

On observe une augmentation significative des créances irrécouvrables depuis 2014. Le CEP annexé à l'avenant n°2 prévoyait un montant représentant 0,1% des recettes d'exploitation. En 2016, ce poste représente 2 % des recettes d'exploitation.

En ce qui concerne les recettes d'exploitation, on note qu'elles sont significativement plus faibles que celles prévues dans le CEP. Cela est directement lié à une assiette de facturation plus faible que celle prévue initialement, de même que le nombre d'abonnés. L'actualisation des tarifs, relativement faible, ne compensant pas cette baisse de l'assiette.

VIII FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

VIII.1 Montants financiers des travaux engagés par la collectivité pendant le dernier exercice budgétaire

- ✓ Travaux : 38 419 €
- ✓ Subventions : 0 €

VIII.2 Etat de la dette

- ✓ Encours au 31 décembre 2016 : 885 457,27 €
- ✓ Annuités :
 - Capital : 85 338,55 €
 - Intérêts : 30 536,54 €

VIII.3 Amortissements réalisés par la collectivité

- ✓ Dotation pour l'exercice 2016 : 28 776 €
- ✓ Etat de l'actif au 31 décembre 2016 : 5 888 400,54 €

VIII.4 Surtaxe syndicale

- ✓ Part fixe SIERB 2015 : 27,05 €
- ✓ Part variable SIERB 2015 : 2,1540 €/m³
- ✓ Montants perçus pour l'exercice 2016 : 183 455,23 €

VIII.5 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projet	Montant prévisionnel
Extension et réhabilitation de réseau Aitillac - Brivezac	61 793 €

VIII.6 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Aucun

VIII.7 Descriptifs et montant financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales

Aucun

VIII.8 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité :

Aucun

ANNEXES

Annexe 1: Caractéristiques techniques des stations d'épuration du SIERB.....	30
Annexe 2 : Etat d'avancement du renouvellement par la SAUR au 31 décembre 2016 en fonction du plan de renouvellement.....	31

Annexe 1: Caractéristiques techniques des stations d'épuration du SIERB

STEP de Bilhac	
Commune	Bilhac
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	70 EH
Débit nominal (m ³ /j)	11 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	4,2 kg/j
Charge nominale en DCO	8 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Puy d'Arnac	
Commune	Puy d'Arnac
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	50 EH
Débit nominal	8 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	3 kg/j
Charge nominale en DCO	6 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Vegennes	
Commune	Vegennes
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	60 kg/j)
Débit nominal	9
Charge nominale en DBO ₅	3,6 kg/j)
Charge nominale en DCO	7 kg/j)
Description	Fosse et infiltration
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Brizevac	
Commune	Brizevac
Date de mise en service	2 009
Capacité nominale	200 EH
Débit nominal	1 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	12 kg/j)
Charge nominale en DCO	24 kg/j)
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

STEP de Beaulieu les Estresses	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 013
Capacité nominale	4733 EH
Débit nominal (m ³ /j)	758 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	263 kg/j
Charge nominale en DCO	526 kg/j
Description	Boues activées-aération prolongée
Milieu récepteur	La Dordogne

STEP de Beaulieu Battut & Periguet	
Commune	Beaulieu-sur-Dordogne
Date de mise en service	2 007
Capacité nominale	180 EH
Débit nominal	27 m ³ /j
Charge nominale en DBO ₅	9,72 kg/j
Charge nominale en DCO	22 kg/j
Description	Lits plantés de roseaux
Milieu récepteur	Infiltration au milieu naturel

Annexe 2 : Etat d'avancement du renouvellement par la SAUR au 31 décembre 2016 en fonction du plan de renouvellement

Légende utilisé

	Renouvellement effectué et respect du PPR
	Renouvellement effectué mais non-respect du PPR
	Renouvellement non effectué
	Equipement à substituer
	Equipement substitué
	Equipement rajouté au PPR grâce à la substitution

liste des matériels	Année de mise en service	valeur	type de renouv.	si G % retenu	si P année	Commentaire
STEP de Beaulieu les Estresses						
Relevage et prétraitement (Dégrillage dégraissage)						
Dégraisseur	1984	4996	P		2014	Renouvellement partiel en 2009
Dégrilleur	1984	1029	P		2013	Renouvellement partiel en 2011 (moteur)
Aérateur immergé airflot	2001	2453	P		2014	
Traitement (Digesteur)						
Pompe n°2 recirculation des boues	1984	2810	P		2011	
Pompe n°1 recirculation des boues	2002	1797	P		2014	
Pompe n°4 Eau brute hiver	2003	1366	P		2014	
Traitement (Lit bactérien)						
Sprinkler	1984	671	P		2014	
Traitement (Clarificateur)						
Pont racler	1984	13031	P		2010	
Electricité commande						
Télesurveillance	2006	2169	P		2014	
Convecteur	1984	157	P		2011	
Eclairage	1984	289	P		2014	
Nouvelle STEP de Beaulieu les Estresses						
Instrumentation						
Sonde O2	2013	2000	P		2023	
Sonde Redox	2013	600	P		2023	
Transmetteur sonde Redox	2013	1300	P		2023	
Déshydratation des boues						
Capteur de pression	2013	250	P	2,00%	2023	

Electrovanne	2013	150	P		2023	
Divers						
Capteur H2S et alarme	2013	2100	P		2023	
Relevage de Beaulieu le Pont						
Cuve scellée	2014	13449				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2014)
Pompe de relevage n°1	2006	2169	P		2023	Travaux de réhabilitation du poste en 2014
Tuyauterie	1978	294	P		2013	
Vannes (x2)	1978	194	P		2013	
Armoire de commande	2003	3959	P		2023	
Clapets (x2)	1978	304	P		2009	
Télésurveillance	2003	1898	P		2016	
Relevage de Beaulieu la Chapelle						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2001	1085	P		2018	
Plaques de couverture (x5) aluminium avec sécurité	2012	3313	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Trappes d'accès (x5)	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
Echelle d'accès au lit de roseaux	2013					N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2013)
Relevage d' Altillac Brach						
Armoire de commande	2002	3735	P		2022	
Télésurveillance	2009	1835	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2004	971	P		2021	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°2	2004	941	P		2022	
Clôture	2013	2148	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Portillon	2013	732	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Palan électrique	2013	714	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Relevage d' Altillac la Piscine						
Pompe de relevage n°2	2005	893	P		2022	
Armoire de commande	2003	3796	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Relevage d' Altillac VVF						
Armoire de commande	2003	4067	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	réalisé en 2014
Pompe de relevage n°2	2003	1432	P		2021	
Pompe de relevage n°1	2003	1432	P		2020	
Relevage de Beaulieu Stade						

Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2011	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2009
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2013	
Capots (x2)	1997	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Relevage de Beaulieu Camping des Iles						
Barres de guidage (x2)	1997	326	P		2020	
Pieds d'assise (x2)	1997	434	P		2020	
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°2	1997	1385	P		2014	réalisé en 2013
Pompe de relevage n°1	1997	1385	P		2015	réalisé en 2013
Relevage de Beaulieu Camping municipal						
Armoire de commande	1997	3735	P		2017	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Pompe de relevage n°1	2006	440	P		2023	
Relevage de Brivezac le Peyriget						
Télésurveillance	2007	1898	P		2020	
Pompe relevage n°2	2007	1399	P		2023	
Relevage de Beaulieu Le plongeoire de la Chapelle						
Télésurveillance	2010	1898	P	2,00%	2023	
Relevage de Beaulieu Avenue Lobbée						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Relevage de "Altillac ancienne step"						
Relevage de "Altillac traversée Dordogne"						
STEP d' Altillac						
STEP de Brivezac						
Nouvelle STEP de Brivezac						
Relevage n°1						
Pompe de relevage n°1	2009	1627	P		2023	
Relevage n°2						
Pompe de relevage n°1	2009	1410	P		2023	
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
Echelle d'accès au lit de roseaux	2012	442,88				N'existe pas dans le PPR (réalisé en 2012)
1000 - STEP de Vegennes						

STEP de Beaulieu Battut & Peyriguet						
Plaques de couverture (x3)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Compteur de bâchées (Chasse à clapet)	2007	814	P		2022	
Compteur de bâchées (Chasse pendulaire)	2007	814	P		2022	
STEP de Bilhac						
Relevage						
Pompe de relevage n°1	2007	1302	P		2023	
Général station						
Plaques de couverture (relevage)	2007	0	G	2,00%		En garantie de renouvellement (réalisé en 2013)
Electricité commande						
Télésurveillance	2009	1898	P		2022	
STEP du Puy d'Arnac						
TOTAL PAR COLONNE		133 921				